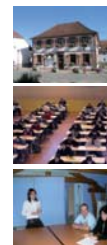


BILAN D'ACTIVITÉS 2010



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



TERRITOIRE DE BELFORT



96 998
visites (- 1,5 %)

310 046
pages vues (+ 17 %)

WWW.CDG90.FR

En 2010, le site est organisé en 4 grandes rubriques autour desquelles s'articule l'activité du CDG90...

54 342 retours visiteurs

363 inscriptions à la lettre d'information

Origine géographique :

- **30 %** Franche-comté
- **17 %** Ile de France
- **14 %** Bourgogne
- **4,5 %** Rhône Alpes
- **4,5 %** Alsace
- **3,8 %** Lorraine...



1- INTEGRER

Concours
Bourse de l'emploi
Service remplacement/payés

p. 1
p. 2
p. 2

2 - EVOLUER

Instances paritaires
Conseils statutaires
CNRACL
Examens professionnels

p. 3
p. 3
p. 4
p. 5

3 - S'INFORMER

Circulaires CDG 90
Fonction : territorial
Réunions d'information
Ressources documentaires

p. 6
p. 6
p. 6
p. 7

4 - CONSEILLER

Archives intercommunales
Hygiène et sécurité
Assurances collectives

p. 8
p. 9
p. 10

GARDES NATURE

p.13

CONCOURS



Depuis le 1er janvier 2010, les centres de gestion organisent les concours et examens des catégories A, B, C (exception pour les catégories A+)

Concours externe

	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Adjoint adm. 1 cl	15	193	144	26	19
Auxiliaire soins	34	73	51		34
Adjoint technique					
Espaces verts	10	39	34	19	10
Mécanique	8	30	25	24	15
TOTAL	67	335	254	69	78

Concours interne

	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Adjoint adm. 1 cl	10	25	24	7	6
Adjoint technique					
Espaces verts	29	27	21	15	15
Mécanique	1	3	3	3	3
TOTAL	40	55	48	25	24

CONTACT

Concours

Virginie LEFEVRE
03 84 57 65 75

Bourse de l'emploi

Isabelle GRAIZELY
03 84 57 65 65

Remplacement

Valérie HENRY
03 84 57 65 68

BOURSE DE L'EMPLOI

Le service «bourse de l'emploi» recueille les créations ou vacances de postes des collectivités du Territoire de Belfort.

Il en assure la publicité et la diffusion afin de faciliter le recrutement et la mobilité des fonctionnaires. Les offres d'emplois sont consultables sur le site internet www.cdg90.fr

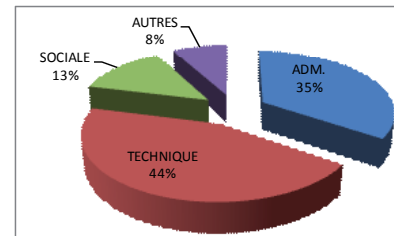
Les agents en recherche de mutation, les lauréats de concours ou les personnes en recherche d'emplois ont la possibilité de s'inscrire au service bourse de l'emploi. Cette inscription leur permet de recevoir pendant une durée de 1 an les offres d'emplois susceptibles de les intéresser. Les Curriculum-vitae sont également transmis aux collectivités à la recherche de personnels de remplacement.

Les inscriptions se font au point accueil du centre de gestion ou via le site internet WWW.CDG90.FR

Nombre de déclarations
de vacances de postes : 529

Nombre d'offres d'emplois : 208

Nombre d'inscrits à la bourse de l'emploi : 593



REEMPLACEMENT - PAYES



Le Centre de Gestion recrute des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles.

616 personnes ont effectué un remplacement (+ 4,3 %)

47 collectivités utilisent le service sur 80 adhérentes

3 121 bulletins édités (+1,2 %)

INSTANCES PARITAIRES

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Les commissions administratives paritaires comprennent en nombre égal des représentants des collectivités territoriales et des représentants du personnel.

Selon la catégorie A, B ou C à laquelle ils appartiennent, les agents élisent leurs représentants à la CAP A,B ou C pour 6 ans.

Les commissions doivent être obligatoirement consultées pour toutes questions d'ordre individuel concernant le déroulement de carrière des agents.

	A	B	C	TOTAL
Avancement de grade	6	29	67	102
Avancement d'échelons				
Désignation jury de concours		1		1
Détachement	4	4		8
Détachement sur emploi fonctionnel	1			1
Disponibilité pour conv. personnelle		3	6	9
Licenciement			2	2
Mise à disposition			5	5
Notation				
Prolongation de stage			1	1
Promotion interne (suivie d'une nomination)	1	16	5	22
Réintégration anticipée après disponibilité			1	1
Renouvellement disponibilité			14	14

4 réunions ont eu lieu en 2010 :

- 09 mars
- 08 juin
- 28 septembre
- 07 décembre



BILAN SOCIAL

L'autorité territoriale doit présenter tous les 2 ans un rapport (dit rapport social) sur l'état de la collectivité indiquant :

- les moyens budgétaires,
- les moyens en personnel,
- le bilan des avancements, des recrutements, des actions de formation, et des demandes de travail à temps partiel.

En 2010, le bilan social a été réalisé avec un taux de retour de 86 % des questionnaires.

Instances paritaires

Marie-Elise **BONNET**
03 84 57 65 72

Gestion statutaire

Marie-Elise **BONNET**
03 84 57 65 72
Isabelle **BRANDSTATTER**
03 84 57 65 60

LE COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

Un comité technique siège auprès du centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents.

Le CTP peut être consulté sur les questions relatives :

- à l'hygiène et sécurité,
 - à l'organisation du travail des agents,
 - aux conditions générales de fonctionnement,
 - aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et à leur incidence sur la situation du personnel,
 - à l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches incombant à la collectivité ou à l'établissement,
- L'autorité territoriale doit également présenter tous les 2 ans un rapport (dit rapport social) sur l'état de la collectivité.

Organisation du temps de travail	14
Créations de postes	9
Suppressions de postes	3
Avancements de grades - ratios promus/promouvables	4
Transferts d'agents	1
Dépassement quota d'heures supplémentaires	1
Recrutements apprenti	2
Autorisation d'absence	1
Nomination ACMO	1
Compte rendu du groupe de travail hygiène et sécurité	1
Document unique	1

CONSEIL STATUTAIRE

Les collectivités gérées par le centre de gestion sont au nombre de 146, ce qui représente en terme de volume, **1 218** carrières à gérer.

Le service intervient sur l'ensemble des actes relatifs à la carrière, et à la demande, pour tout type d'arrêté (conгés de maladie, régime indemnitaire, bonification indiciaire, sanction disciplinaire...).

C.N.R.A.C.L.

Le CDG 90 joue un rôle d'intermédiaire au niveau départemental entre les collectivités affiliées et la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Une convention de partenariat entre le CDG et la Caisse des Dépôts (gérant la CNRACL) organise les missions assurées par le CDG pour le compte des collectivités locales.

Dans le cadre de cette collaboration, le CDG est chargé d'une double mission :

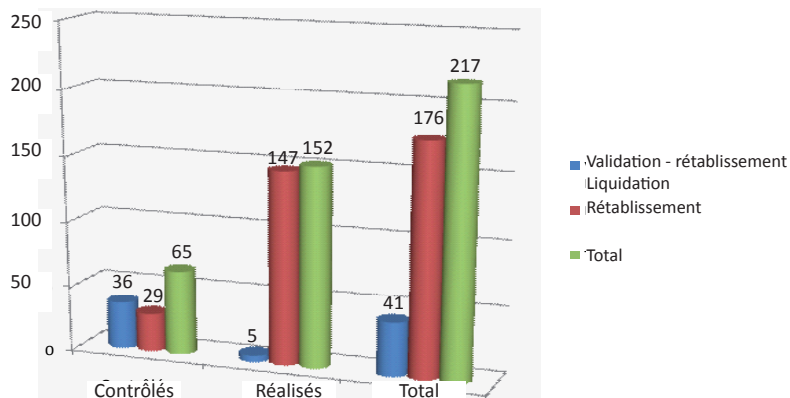
- informer, former et renseigner sur la réglementation, les procédures, les avantages «vieillesse» de la CNRACL ainsi que les simulations de pension.

- contrôler et vérifier les dossiers de validation de services, de rétablissement des droits auprès du régime général et de l'IRCANTEC, les liquidations de pensions...avant de les transmettre à la CNRACL.

Le CDG gère également les pré-liquidations, la reprise d'antériorité des carrières et son accélération institué dans le cadre du droit à l'information (article 10 de la loi du 21 août 2003). Il peut traiter en partie (contrôle) ou totalement (complétude) le dossier des agents à la place des collectivités. .

TEMPS FORTS

BILAN QUANTITATIF



CNRACL - MNT
 Virginie **GASPARD**
 03 84 57 65 69

Examens
 Virginie **LEFEVRE**
 03 84 57 65 75

Janvier : Information des collectivités sur les déclarations annuelles et le droit à l'information

Février : formation pratique des gestionnaires sur la liquidation dématérialisée

Mars : 2 jours de formation des correspondants : actualisation et visite du centre d'appels de la CNRACL

Juin : information sur la radiation des cadres sans droit à pension et le rétablissement



août : information des collectivités sur la reprise de d'antériorité des carrières CNRACL et proposition de réaliser l'alimentation des comptes à leur place

Novembre : loi n° 2011-1330 portant réforme

des retraites - 2 jours de formation des correspondants sur cette réforme

Décembre : Information des collectivités de la suppression du dispositif «départ anticipé 15 ans 3 enfants», les nouvelles mesures ainsi que les périodes transitoires .

M.N.T.

Dans un souci de protection sociale des agents, le CDG90 a souhaité mettre en place un contrat départemental de garantie de maintien de salaire en partenariat avec la MNT et la MUTAME.

Ce contrat, à destination des agents des petites et moyennes collectivités (1 à 20 agents), a pour but de protéger financièrement les agents qui se retrouvent en maladie.

En effet, le statut ayant ses limites, un agent, qui est en maladie ordinaire pendant plus de trois mois (jours non consécutifs), ne perçoit plus que la moitié de son traitement.

Le contrat départemental permet de bénéficier d'une protection complète (indemnité journalières, invalidité, perte de retraite suite invalidité) à un tarif avantageux grâce à la mutualisation du contrat.

Plus de 75 % des agents des collectivités concernées (1 à 20 agents) ont adhéré au contrat départemental de prévoyance soit plus de 330 personnes ; ce qui a permis d'obtenir un taux de cotisation encore plus attractif (taux de cotisation : 1,41% du traitement brut indiciaire qui permet d'obtenir 95% de son traitement net).

EXAMENS PROFESSIONNELS

	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Adjoint tech 1e classe	22	20	12	12
Espaces verts Mécanique	3	3	3	1
Adjoint adm 1e classe	18	16	5	3
AC patrimoine et bibliothèques	19	16		9
AQC patrimoine et bibliothèques	32	29		16



94 inscrits
 pour **41** admis

PUBLICATIONS

Circulaires : 21 circulaires rédigées par le service statut concernant l'actualité statutaires

Fonction : territorial Trimestriel de 8 pages envoyé à l'adresse personnelle des agents gérés par le CDG 90.

En 2010, rencontre avec 4 agents pour présenter leurs métiers : responsable administratif, adjoint du patrimoine, adjoint d'animation, secrétaire de mairie. La rubrique «Question statutaire» a fait le point sur : les activités accessoires, la formation d'intégration, le droit à l'information sur la retraite, le bilan de compétences. La maquette a été revue pour une meilleure lisibilité.

REUNIONS D'INFORMATION



SÉANCES «REPÈRES DOCUMENTAIRES»

En 2010, **170** textes juridiques relatifs à l'actualité des collectivités territoriales ont été commenté lors des séances mensuelles «Repères documentaires».

71 secrétaires de mairie et DGS suivent les séances d'actualisation des connaissances.



RÉFORME DES COLLECTIVITÉS

31 mars 2010 :

55 responsables administratifs et secrétaires de mairie ont suivi une séance d'information sur la réforme des collectivités territoriales, animée par M. Dimitri Rhodes, directeur du CDG 90.

RÉUNIONS D'ACCUEIL

4 réunions trimestrielles pour présenter le statut aux agents nommés stagiaires. En 2010, 32 agents se sont déplacés au CDG 90. Il leur a été remis le «guide du fonctionnaire territorial» qui fait le point en 74 questions sur les principaux points statutaires.

- 7 fiches ont été mise à jour en 2010. A cette occasion, 332 nouveaux guides ont été distribués pour des agents titulaires.

**Communication
Documentation**
Patricia **VUILLAUMIE**
03 84 57 65 74

Point info
Isabelle **GRAIZELY**
03 84 57 65 65

POINT INFO FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Fiches de présentation métiers
- Annales des sujets des concours

Un poste informatique permet un libre accès à internet afin de faciliter les inscriptions aux concours et examens en ligne, d'effectuer des recherches pour la préparation des concours ou encore d'avoir accès aux sites d'offres d'emplois.

et un centre de documentation :

41 abonnements aux revues statutaires
et gestion locale

251 ouvrages

des études et des rapports sur
l'ensemble des compétences
des collectivités territoriales

- Dépouillement hebdomadaire de **25** revues.
- Sélection de **170** articles commentés lors des séances mensuelles
- **96** nouvelles inscriptions pour les emprunts
- **140** ouvrages empruntés
- **210** consultations sur place



SERVICE D'ARCHIVAGE ITINERANT

Le CDG 90 met à disposition des communes une archiviste itinérante, moyennant une tarification. La prestation comprend : le diagnostic initial, l'élaboration d'une convention, le travail de classement avec mise en place d'un inventaire, l'aide à la gestion des archives courantes pour le personnel, la formation des agents, et le rapport de fin d'intervention.

11 collectivités ont bénéficié de cette prestation archives de classement, **1** pour la mise en place d'une exposition patrimoniale et **2** pour une formation «archives».



ARCHIVES DE CLASSEMENT :

Communes : Boron - Fêche l'Eglise - Foussemagne -
Novillard - Petit Croix -
Eloie et Danjoutin (poursuite en 2011)
Syndicat : SICTOM

FORMATION ARCHIVES : Cravanche et Trevenans
(poursuite en 2011)

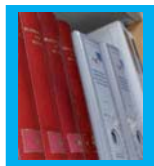
EXPOSITION : Communauté de communes du Tilleul -
Exposition «les racines du tilleul»

Ces interventions correspondent à **1 324** heures de travail. Elles ont donné lieu à la rédaction de 5 inventaires. Chaque intervention est précédée d'un état des lieux, de la rédaction d'un rapport et de l'établissement d'un devis. En 2010, 8 états des lieux ont été réalisés.

A l'issue des interventions, **5** questionnaires ont été diffusés avec un retour positif pour chacun.

En terme de diffusion de l'information, **9** fiches de réglementation ont été rédigées et diffusées sur www.cdg90.fr

CONTENTIEUX



Le statut de la fonction publique territoriale ne cesse de se complexifier. Les employeurs locaux ont davantage besoin d'être éclairés et assistés juridiquement pour régler les difficultés rencontrées dans la gestion du personnel territorial.

Le CDG 90 observe un nombre toujours plus élevé de demande d'aide juridique depuis plusieurs années. En 2010, 10 collectivités ont fait appel au service contentieux du CDG.

HYGIENE ET SECURITE

LA MISSION DE CONSEIL ET DE COMMUNICATION

- Avis sur un projet de conception de locaux : 1 collectivité a sollicité l'avis du service, et du médecin du travail, pour la conception d'un atelier technique
- Diagnostic sécurité : 4 collectivités
- Rédaction et diffusion de 4 notes
- Information/conseil sur l'organisation d'une manifestation : 1 collectivité



LA MISSION FORMATION

Formations ACMO

- Nombre d'ACMO dans le département : 88
- Formation initiale : **9** nouveaux ACMO ont été formés (1 session de 3 jours)
- Formation complémentaire : **37** ACMO répartis sur 3 sessions de 2 jours
- Formation continue : **35** ACMO répartis sur 5 sessions de 1 jour. Au cours de l'année 2010, 3 thèmes de formation ont été proposés aux ACMO : « L'analyse des accidents de service », « Le Comité Technique Paritaire », « La nouvelle réglementation sur les produits chimiques » et « Les gestes et postures de travail »

Formations SST

- Au cours de l'année, **224** agents ont été formés,
- 6 stages de formation initiale ont été ouverts. Sur les 59 agents inscrits, 54 agents ont été formés.
- 10 stages ont été ouverts. Sur les 91 inscrits, 83 agents ont effectués leur recyclage.

LA PRESTATION « DOCUMENT UNIQUE »

Au cours de l'année 2010, 2 collectivités ont été assistés pour la réalisation des évaluations de risques aux postes de travail, et la rédaction du Document Unique : 32 activités ont été évaluées.

GRUPE DE TRAVAIL AVEC LES MEMBRES DU C.T.P.

Au cours de l'année 2010, le groupe de travail s'est réuni 2 fois. Les thèmes suivants ont été abordés :

- Analyse des statistiques des accidents de service déclarés au CTP : 23 accidents ont été déclarés au cours de l'année 2010
- Information des collectivités sur le coût des accidents et la nécessité de mettre en œuvre une politique de prévention
- La formation des ACMO
- L'élaboration du programme d'action pour l'année 2011.

CONTACT

Archives

Céline **MOUGIN**
03 84 57 65 77

Hygiène Sécurité

Valérie **SIEGEL**
03 84 57 65 63

Contentieux

Dimitri **RHODES**
03 84 57 65 65



ACCUEIL D'UNE STAGIAIRE

Entre le 05 mars et le 05 juin 2010, le service Hygiène et Sécurité a accueilli, une stagiaire en licence « sécurité des biens et des personnes » de l'IUT de Vesoul.

Ce stage avait pour objectif l'évaluation des risques aux postes de travail d'une commune, et la transcription du résultat de ces évaluations dans le Document Unique.

ASSURANCES COLLECTIVES

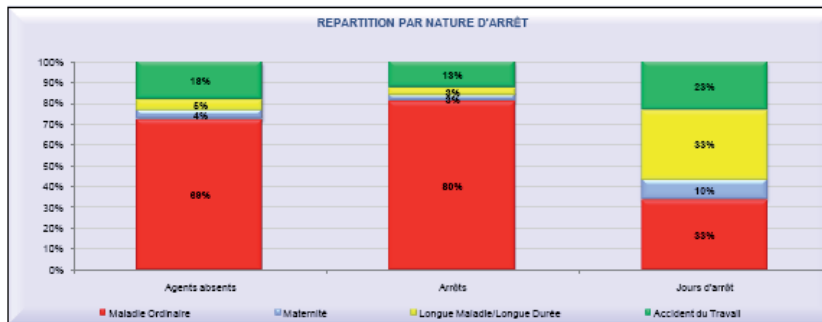
Le centre de gestion propose aux collectivités qui ont adhéré au contrat groupe d'assurances statutaires, la couverture des risques suivants : maladie ordinaire / maladie professionnelle / longue maladie et longue durée / maternité / accident de service et de trajet / décès ...

La part du temps perdu en raison des absences est de 7.4 %, ce qui représente :

78 agents absents sur toute la période considérée.

49.1 % des agents employés des collectivités adhérentes au contrat groupe, se sont arrêtés au moins une fois.

Les absences représentent 86.3 arrêts pour 100 agents employés.



La maladie ordinaire représente 69% des agents absents, 80 % des arrêts et 33 % des jours d'absence.

Sur 100 arrêts, 80 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 3 en maternité, 3 en longue maladie/longue durée, 13 en accident du travail.

CONTACT

Assurances collectives
Evelyne BIDEAUX
03 84 57 65 76



NATURE D'ARRÊT	DONNEES BRUTES				INDICATEURS STATISTIQUES				
	Effectif assuré	Agents Absents*	Arrêts (en cours)	Jours d'arrêt	EXPOSITION	FREQUENCE		GRAVITE	
					Proportion d'agents absents	Fréquence d'arrêt	Nombre d'arrêts pour 100 agents employés	Durée moyenne d'arrêt	Taux d'absentéisme**
Maladie Ordinaire	535	202	398	4 356.0	37.8%	1.97	74.4	11.0	2.9%
Maternité	554	16	16	1 293.0	2.9%	1.00	2.9	80.8	0.8%
Longue Maladie/Longue Durée	588	17	17	4 330.5	2.9%	1.00	2.9	254.7	2.6%
Accident du Travail	1 047	88	64	3 046.5	5.5%	1.10	6.1	47.6	1.0%
ABSENTEISME GLOBAL		269	485	13 036.0	49.1%	1.84	86.3	26.3	7.4%

*Cette colonne ne prend en compte qu'une seule fois le même agent.

**Calculé à partir du nombre moyen de jours travaillés sur la période d'étude par agent, soit 200 jours.

Sur la période 2010, 49,1 % des agents CNRACL du contrat groupe de votre Centre de Gestion se sont arrêtés au moins une fois.

Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 1.8 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 26.3 jours.

La part du temps perdu en raison des absences est de 7.4 %, ce qui représente 78 agents absents sur toute la période considérée.

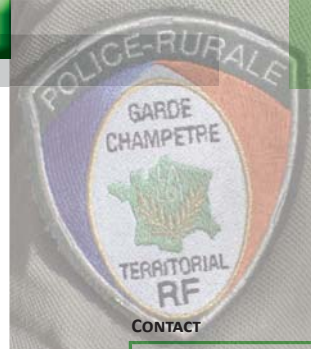
Le contrat groupe du CDG regroupe 86 collectivités et **1 047** agents CNRACL

78 collectivités appartiennent au Petit Marché (collectivités inférieures au seuil mutualisé du contrat fixé à 30 agents CNRACL)

8 collectivités sont en contrat personnalisé (supérieures au seuil de 30 agents CNRACL)

Le service Gardes nature désigne une brigade de gardes champêtres à temps partagés, développé par le CDG 90 depuis 1993.

Les gardes sont gérés administrativement par le CDG et exercent pour le compte des communes adhérentes toute mission de police administrative ou judiciaire. Les gardes sont placés sous l'autorité directe des maires et du procureur de la république.



42 collectivités adhérentes

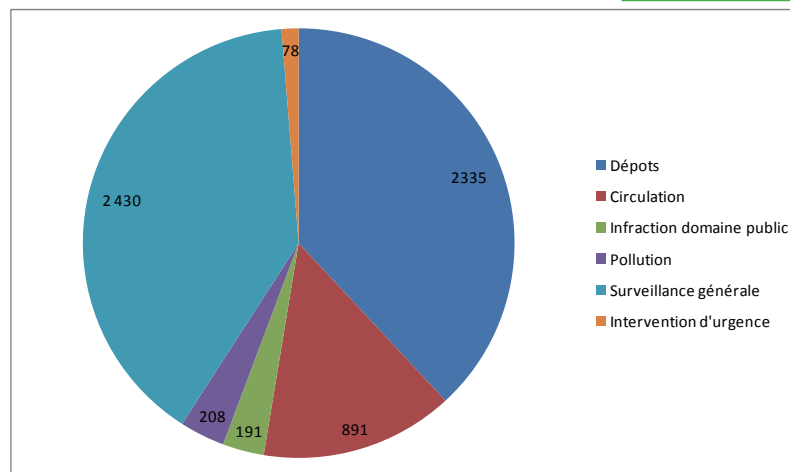
En 2010, 5 nouvelles adhésions :
*ARGIESANS, BREBOTTE, EGUENIGUE,
LACHAPELLE SOUS CHAUX, TREVENANS*

6 677 bulletins de service

Chef de poste
Jean-David **DAUCOURT**
03 84 57 65 65

Gardes
Christophe **BAULARD**
Ophélie **CARITEY**
Johann **DIDIER**
Laurent **GASPARET**
Claire **GRILLON**
Christine **GROSJEAN**
Carole **JACQUOT**
Laurent **WOLFF**

BILAN DES INTERVENTIONS



BUDGET

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **5 727 544,41€** et celles d'investissement à **97 490,06 €**
Les recettes ont été encaissées à hauteur de **5 779 485,19 €** en fonctionnement et **79 162,91 €** en investissement.

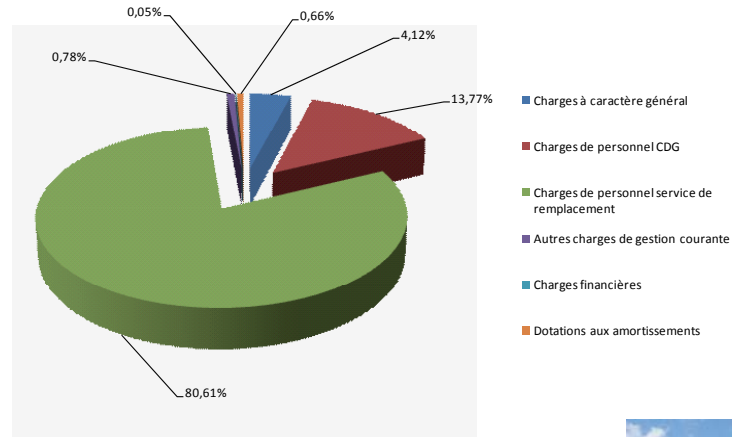
Résultats de l'exercice pour chaque service :

- Administration générale : 84 294,48 €
- Statut : - 79 372,37 €
- Marché public, assurance collective : - 3 651,44 €
- Service de remplacement : 92 481,22 €
- Communication-documentation : 25 037,78 €
- Gardes nature : - 16 435,92 €
- Concours : - 33 744,62 €
- Bourse de l'emploi - recrutement : 10 450,21 €
- Retraite - MNT : - 13 997,25 €
- Hygiène-sécurité : - 847,86 €
- Archives : - 27 559,31 €
- PRET : - 3 041,29 €

CONTACT

Benoît GREGET
03 84 57 65 67

Statistiques sur les dépenses de fonctionnement



BATIMENT

En 2010, le CDG a passé un marché pour le renouvellement des photocopieurs.

Sur l'année 2009 et 2010 les travaux de réaménagement du parking et la création d'un local archive ont été réalisés. Egalement, le bureau des syndicats a été repeint et aménagé (mobilier, informatique).

La signalisation dans la maison des communes a été modifiée pour faciliter l'accès aux différents bureaux et salle de formation.





CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

29 bld Anatole France

CS 40322

90006 BELFORT Cedex

Tél. 03-84-57-65-65